



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de réception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D\_2026\_032-DE

A G E D I

DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DU RUSSEY**  
17, avenue de Lattre de Tassigny – 25 210 LE RUSSEY

**EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire**  
**Séance du mercredi 22 avril 2026**

mercredi 22 avril 2026, Maison des Services, salle de réunion - LE RUSSEY 19 heures 00,  
les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 16 avril  
2026, de Madame Valérie PAGNOT, Présidente.

**MEMBRES :**

En exercice : 34

Présents : 24

Ayant pris part au vote : 29

Absent.s Excusé.s : 6

Pouvoir(s) : 5

Supplé.e.s. : 1

**Sont présent.e.s:** ARNOUX Madeleine, BAULARD Anne, BIZE Sylvie, CAMENSULI Guillaume, CELEBI Elise, CERUTTI Charlène, CHAPOTTE Alain, CLEMENCE Eric, COULOUVRAT Dimitri, GAUTHEY Valentin, GELION Charles, HARRY Sandrine, LIGIER Valérie, MAUGAIN Grégory, MILLESSE Nicolas, PAGNOT Valérie, PARATTE Corinne, PERROT André, PERROT Roland, PERSONENI Christian, ROGNON Céline, RONDOT Dominique, VIENNET Hervé, VIVOT Damien

**Sont absent.e.s / excusé.e.s:** BARTHOD Didier, FEUVRIER Miriam, MOUGIN Patrice, PARRENIN Bernard, RENAUD Jérôme suppléé par PERSONENI Christian, VUILLEMIN Jean-Luc

**Sont absent.e.s / excusé.e.s avec pouvoir.s:** CELEBI Cihan représenté par CELEBI Elise, EL NIESS Valérie représentée par COULOUVRAT Dimitri, FEUVRIER Annabelle représentée par CLEMENCE Eric, FEUVRIER Eric représenté par VIENNET Hervé, PONCET Edith représentée par HARRY Sandrine

**Secrétaire de séance:** Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil Monsieur PERSONENI Christian, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions, qu'il (elle) a acceptées.

**Délibération n° :**

**D\_2026\_032**

**OBJET :**

**Election des représentants au sein des organismes extérieurs :**  
**Parc Naturel Régional du Haut-Doubs Horloger**

Il revient à la CCPR de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants au sein



Date de transmission de l'acte: 30/04/2026

Date de reception de l'AR: 30/04/2026

025-242504355-D\_2026\_032-DE

A G E D I

du Parc naturel régional du Haut-Doubs Horloger.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le vote s'effectue en principe au scrutin secret. Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de procéder à cette élection à main levée.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

- Élit M Dimitri COULOUVRAT et M Grégory MAUGAIN en tant que représentants titulaires et Mme Madeleine ARNOUX et Mme Corinne PARATTE en tant que représentantes suppléantes de la CCPR au sein du Parc naturel régional du Haut-Doubs Horloger

*Résultat du vote: Pour :29, Contre : 0, Abstention : 0*

*Pour extrait conforme,*

**Le Présidente,**

*Valérie PAGNOT*

En application de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil communautaire lors de la présente séance a été affichée publiée sur le site internet de la CCPR le 23/04/2026.

Délibération affichée le : 30/04/26

Transmission en Sous-Préfecture le: 30/04/26